

Vos questions / nos réponses

analyse d'urines pour récupérer un permis

Par [Profil supprimé](#) Postée le 04/10/2017 20:38

Bonsoir,

Mon fils s'est fait retirer le permis il y a 6 mois suite à un contrôle positif au cannabis.

Il s'est pris en charge et n'a plus fumé depuis 3 mois. Par contre, il vient de passer ses tests psychotechniques et on lui a dit que même si il ne fumait pas mais que si il était fumeur passif c'était comme si il avait fumé directement, est-ce que c'est vrai. Maintenant qu'il sait ça il a envie de démissionner de son boulot et rendre son appartement, il pense que ses efforts n'ont servi à rien et que son analyse d'urine va être positive. (depuis son retrait de permis pour ne pas perdre son boulot il a quitté la maison, pris un appartement dans la ville où il travaille et s'est acheté un vélo).

Est-ce que je peux l'encourager à faire son analyse d'urine quand même ou s'est perdu d'avance ?

Je ne sais pas quoi lui dire, je crois qu'il va reprendre tellement il est dégoûté. et pourtant il est ingénieur et j'ai peur qu'il finisse mal

Merci de m'avoir lue, j'espère avoir été claire

Bonne soirée à vous et merci encore

Mise en ligne le 05/10/2017

Bonjour,

Nous comprenons votre préoccupation dans la situation que vous décrivez.

A la question de la consommation passive, rares sont les cas de dépistage positif, cependant, l'éventualité n'est pas à écarter. Cela suppose que le métabolisme de la personne soit très réceptif et que la consommation ait lieu dans un endroit confiné, sans aération (pièce exigüe, véhicule,...). Il n'est pas impossible que le professionnel rencontré au cours de l'entretien ait souhaité faire passer un message de prévention en mettant votre fils en garde sur les risques qu'il prenait à fréquenter des consommateurs. Il serait alors regrettable que ces seuls propos remettent en question les efforts consentis par votre fils et les nouvelles dispositions prises.

S'il sait ne pas avoir consommé directement, il a peu de raisons de s'inquiéter et il est important de l'encourager effectivement à effectuer cette analyse afin de se rassurer et s'apaiser. Cela lui permettrait ensuite de pouvoir aborder la commission médicale plus sereinement.

Il est possible d'effectuer un test en laboratoire de sa propre initiative sur simple demande de recherche de THC. Muni d'une prescription médicale (médecin généraliste), il y a remboursement ; dans le cadre d'une demande personnelle il en coûte environ 30€ non remboursé.

Si votre fils souhaite aborder la question sous forme d'échange, il peut nous contacter de façon anonyme et gratuite par tel au 0 800 23 13 13, de 8h à 2h ou par chat de 14h à minuit via le site "drogues info service".

Cordialement
